

2007

RAPPORT ANNUEL

2007

PRO MENTE SANA

07

IMPRESSUM

Rédaction Pro Mente Sana Suisse romande

Design Anull Grafikdesign, Zurich, www.anull.ch

Mise en pages et illustrations Mattea Gianotti, Zurich, www.matteagianotti.ch

Impression Imprimerie Médecine&Hygiène, Genève

© 2008 Pro Mente Sana Suisse romande

reproduction autorisée avec mention de la source.

Ce rapport est disponible sur le site Internet www.promentesana.org

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Gisèle BOSSEL

Infirmière en psychiatrie, Le Pâquier

M^{me} Isabelle CHATAGNY

Psychologue, Genève

M. Jürg GASSMANN

Secrétaire central, avocat, Fondation suisse PMS, Zurich

D^r Gilles GODINAT

Médecin psychiatre, Genève

M. Raoul GROSS

Docteur ès lettres, Lausanne

M. Rolf HIMMELBERGER

Genève

D^r Georges KLEIN

Médecin-chef du Service hospitalier de psychiatrie adulte, Hôpital de Malévoz, Monthey

M^{me} Theresja KRUMMENACHER*

Responsable de l'association Les Sans-Voix, Genève

M^{me} Isabelle MARTIN

Genève

P^r Ilario ROSSI

Professeur d'anthropologie, Université de Lausanne

M^{me} Françoise STEINER*

Secrétaire romande de l'Association des infirmières et infirmiers, Bienne

MEMBRES DU BUREAU

M. Renaud GAUTIER Gérant de biens, Genève

M^{me} Nelly GUICHARD (présidente), Onex

M. Jean-Dominique MICHEL Socio-anthropologue, Genève

M. Pierre-Alain VUAGNIAUX (trésorier) Ingénieur EPFZ, consultant, Onex

* Ont démissionné en 2007

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Poursuivant les efforts des années précédentes, une énergie considérable a été investie dans la 5^e révision de l'assurance invalidité, qui restera un élément marquant de l'année 2007. Après des débats nourris en son sein, la Fondation Pro Mente Sana a recommandé de voter non à cette révision. Ce fut un dilemme important et une décision difficile car la révision prévoyait certaines mesures utiles en matière de détection et d'intervention précoces. Mais elle entraînait également de douloureuses mesures d'économie, comme la suppression des rentes complémentaires et le durcissement de l'accès à la rente. Finalement, c'est l'absence de mesures contraignantes pour les employeurs et l'insuffisance de solutions concrètes aux problèmes du financement qui ont conduit notre association à refuser le projet et à soutenir le référendum.

La 5^e révision de l'AI a été acceptée par le peuple le 17 juin, mais la participation de Pro Mente Sana à la campagne nous a permis d'informer le public sur les besoins particuliers des personnes souffrant d'une maladie psychique dans le contexte professionnel. Nous estimons que la pression et la menace de sanctions ne constituent pas des instruments adéquats puisque l'intégration dans le marché du travail ne peut réussir que sur une base de confiance et conjointement avec un soutien de l'employeur. Pro Mente Sana va donc poursuivre son travail d'information et de sensibilisation sur ce thème auprès des responsables politiques, économiques et du public en général.

Sur un plan plus local, l'ouvrage publié à Genève durant l'année 2006, *Doués de folie. Récits à bascule* sous la direction de Nathalie Narbel et Samia Richle contribue à expliciter la complexité de la maladie psychique, son évolution et le quotidien des personnes qui en souffrent. Ce livre, tout comme *Quotidien mon amour* de Diana Dillmann, favorise la compréhension du public à l'égard de la maladie psychique. Ils font toujours l'objet de présentations, de lectures, de rencontres offrant des occasions précieuses d'échanges et de débats.

La Lettre trimestrielle, ainsi que les différentes brochures publiées rencontrent toujours un très vif intérêt. Certains de ces documents sont en réédition car ils sont très demandés par les personnes concernées, les milieux professionnels et le grand public.

Faire connaître Pro Mente Sana de plus en plus largement reste un but à poursuivre. En effet, le professionnalisme des activités internes à l'organisation ne suffit pas à assurer une visibilité indispensable pour donner une légitimité et une notoriété plus large à Pro Mente Sana. Les nombreux articles parus dans la presse généraliste et spécialisée, les différents cours et conférences donnés par les collaboratrices vont clairement dans le sens d'une présence accrue de notre association sur le terrain et dans les médias. Ces interventions permettent de se faire connaître du grand public certes, mais aussi des milieux professionnels et des politiques.

Enfin, je tiens à remercier les collaboratrices de Pro Mente Sana Suisse romande pour la qualité de leur travail, leur efficacité et leur dynamisme, ainsi que les membres du bureau et du comité qui, par leur présence régulière, manifestent leur intérêt et contribuent à défendre la cause et les droits des malades psychiques en Suisse romande.

Nelly Guichard
Présidente

POLITIQUE SOCIALE

CINQUIÈME RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASSURANCE INVALIDITÉ : DES CONSÉQUENCES INCERTAINES POUR LES ASSURÉS SOUFFRANT D'UN HANDICAP PSYCHIQUE.

Acceptée par les électeurs lors de la votation populaire du 17 juin 2007, la 5e révision de l'assurance invalidité est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Pro Mente Sana déplore cette décision, puisque notre organisation avait recommandé de voter non à la révision. Cette prise de position claire a toutefois permis de faire connaître à un plus large public la situation particulière des personnes souffrant d'un handicap psychique en rapport avec l'AI.

Pro Mente Sana est certes favorable au renforcement de la réinsertion professionnelle, mais elle critique l'absence de mesures contraignantes pour les employeurs. Il est choquant que l'on puisse obliger les assurés à se soumettre à des mesures tandis que l'engagement des employeurs dépend de leur seul bon vouloir. Cette situation crée un système d'inégalité de traitement. Les employeurs sont donc maintenant appelés à assumer leur responsabilité sociale en créant des emplois permettant de mettre en œuvre le principe de réinsertion. Pro Mente Sana est prête à soutenir un tel processus en fournissant les conseils nécessaires.

La révision rend l'accès à la rente plus difficile aux assurés dont la santé n'est pas irrémédiablement affectée. Comme certaines maladies psychiques évoluent par phases, il est cependant judicieux que les personnes concernées bénéficient d'une rente partielle pour pouvoir continuer à travailler à un taux d'occupation réduit. Or, de nombreux assurés risquent désormais de devoir attendre des années avant de recevoir une rente (partielle) ou risquent même de ne rien recevoir.

Il sera nécessaire de suivre très attentivement la mise en œuvre du renforcement de l'obligation de collaborer des assurés et des sanctions contre ceux qui se dérobent aux mesures de réinsertion. Pro Mente Sana avait déjà rappelé, avant le scrutin, que les personnes souffrant de maladie psychique ne sont, le plus souvent, pas à même de participer pleinement et de façon régulière aux mesures que l'on exige d'elles. Il est essentiel de tenir compte de cette situation particulière afin d'éviter qu'un grand nombre de personnes souffrant d'un handicap psychique ne soient victimes de sanctions injustes et discriminantes.

Les douloureuses réductions de prestations ne vont pas résoudre les graves problèmes financiers de l'AI. Le Parlement fédéral doit donc se mettre sans attendre à la tâche afin de présenter les solutions de financement additionnel et de réduction de la dette requises.

DU DROIT DE LA TUTELLE AU DROIT SUR LA PROTECTION DE L'ADULTE

Le droit de la tutelle n'a pratiquement pas subi de modifications depuis 1912. Ne correspondant plus aux conceptions des valeurs actuelles, il doit être remplacé par une nouvelle loi sur la protection de l'adulte. Le projet de révision veut favoriser le droit à l'autodétermination et mieux protéger les personnes incapables de discernement vivant dans des homes ou des institutions médicosociales. Le Conseil des Etats (premier Conseil) a approuvé le projet du Conseil fédéral en automne 2007 et n'a procédé qu'à un nombre restreint de modifications.

Actuellement, les autorités disposent de trois types de mesures : la tutelle, la curatelle et la gérance. Ce règlement rigide devra être remplacé par une action « sur mesure » désignée sous le terme générique de curatelle. Cette modification permettra d'adapter le soutien et la protection nécessaires à la situation particulière de chaque personne concernée. Pro Mente Sana approuve ce changement de système ainsi que la direction générale du projet.

Lors des débats au Conseil des Etats, Pro Mente Sana a combattu sans succès la disposition permettant aux cantons d'autoriser les traitements ambulatoires forcés. En effet, son entrée en vigueur annulerait l'amélioration de la protection juridique lors de traitements psychiatriques forcés, amélioration qui avait été prévue par la révision. L'élargissement massif du droit d'ordonner un placement à des fins d'assistance décidé par le Conseil des Etats est également problématique. Il permettrait en effet à tous les médecins, sur demande urgente du curateur ou des proches, d'ordonner l'hospitalisation pour vingt-quatre heures d'une personne en traitement chez eux sans le consentement de cette dernière. Cette modification est douteuse du point de vue juridique, puisque le placement ne peut être ordonné sans que le patient ait été entendu ou examiné. Pro Mente Sana reprendra cette critique lorsque le Conseil national discutera du projet en 2008.

CONSEIL JURIDIQUE

Le service de conseil juridique de Pro Mente Sana a pour mission d'offrir aux consultant(e)s de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire.

Durant l'année 2007, le conseil juridique a été sollicité à 417 reprises, ce qui montre que le nombre de demandes est resté stable depuis 2006.

Nombre d'appels en 2007: 417

Durée des conseils

Jusqu'à 20 minutes	221	53%
De 21 à 60 minutes	171	41%
Plus de 60 minutes	25	6%

Statut du/de la consultant(e)

Inconnu	Patient(e)	Proche	Professionnel(le)
8	253	80	76
1,9%	60,7%	19,2%	18,2%

Provenance de la demande par canton

BE	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS
2	7	275	1	13	1	79	26
0,5%	1,7%	65,9%	0,2%	3,1%	0,2%	18,9%	6,2%

Autres provenances: 4 Suisse (1%) 9 inconnues (2,2%)

Type de contact

Téléphone	239	54%
Rappel après message sur répondeur	53	12%
Réception de courrier	29	6,5%
Réception de courriel	111	25,1%
Rencontre dans les locaux de PMS	2	0,5%
Rencontre dans un lieu extérieur à PMS	9	0,9%

Type de réponse fournie

Bilan de situation	6	0,9%
Ecoute et compréhension	94	14,6%
Envoi de documentation ou brochure PMS	14	3,7%
Envoi de documentations diverses autres que PMS	29	4,5%
Intervention auprès d'un tiers	1	0,2%
Nouveau type de conseil	16	0,8%
Procurer une adresse	80	12,4%
Procurer un(e) avocat(e)	31	4,8%
Renvoi au conseil psychosocial	32	5%
Réponse à une question concrète	321	49,8%
Suivi de cas, soutien	11	1,7%

PROBLÉMATIQUE DOMINANTE DU CONSEIL JURIDIQUE

Intégration professionnelle ou le filet à gros trous

Les personnes qui s'adressent à l'AI pour éviter de glisser dans l'invalidité ne semblent pas toujours recevoir de soutien adéquat. Les conseillers des offices AI sont encore peu au fait des types d'emplois compatibles avec la maladie psychique. Il est bien possible que l'idée que les gens se font de leurs capacités de travail ne corresponde pas à la réalité du marché du travail. Il y a cependant une certaine dose d'hypocrisie à encourager abstraitement les malades à s'intégrer sans être capable de leur fournir des réponses concrètes.

Suppressions de rentes

Durant l'année 2007, le conseil juridique a eu affaire à plusieurs personnes dont la rente, versée pendant plus de dix ans, avait été supprimée pratiquement sans délai. Ces décisions, souvent inattendues, ont remis des personnes sur le marché du travail, c'est-à-dire dans la file d'attente des offices cantonaux de l'emploi. Par ailleurs, ces décisions ont aussi souvent eu pour effet de provoquer une décompensation du fait de la rupture d'un équilibre fragile essentiellement fondé sur l'abaissement du niveau de stress durant la période de versement de la rente.

L'intégration ne prime pas toujours la rente

Dans ce domaine, les personnes qui s'adressent au conseil juridique de Pro Mente Sana se plaignent souvent de ne pas obtenir la formation complémentaire qui leur permettrait de mettre à profit leur capacité résiduelle de gain dans leur domaine de compétence professionnelle. Elles ont généralement une idée claire et assez dynamique de ce qu'il suffirait de faire pour pouvoir s'en sortir. Cette idée n'étant le plus souvent pas partagée par l'AI, elles n'obtiennent pas ce qu'elles souhaitent et sont dirigées sur des formations ne correspondant souvent pas à leurs aspirations. Si l'on comprend que l'AI n'est pas une possibilité de reclassement professionnel selon ses désirs, il est cependant regrettable que, jusqu'à présent, la loi ne prenne pas mieux en considération le fait qu'une personne contrainte de travailler dans un domaine qui ne lui plaît pas, tout en dissimulant un handicap psychique auprès d'un employeur potentiel, aura de la peine à se placer sur un marché du travail qui exige enthousiasme et compétences proactives.

Il est vrai qu'il serait injuste de jeter la pierre aux seuls conseillers de l'AI, les accusant d'être incapables de trouver le type d'emploi qui serait compatible avec les véritables limitations que la maladie psychique inflige à la capacité de travail : fatigue pathologique après quelques heures de travail, impossibilité subséquente d'effectuer des heures supplémentaires, nécessité d'un rythme régulier et dangers graves pour la santé si les besoins de repos ou les heures de repas ne sont pas respectés, absences fréquentes et imprévisibles ou irritabilité en cas de tensions sur le lieu de travail. Tout bien considéré, il faudrait honnêtement reconnaître que la maladie psychique est souvent difficilement compatible avec les exigences actuelles du monde de l'emploi salarié.

Fin de partie : l'aide sociale

Sonner à la porte de l'aide sociale, pour une personne qui a perdu ou renoncé à son travail pour cause de souffrance psychique empêchant l'accomplissement de ce dernier, revient à retourner à la case départ. En effet, l'aide sociale va tenter également de la réinsérer par le travail. Il est démontré que les moyens de l'aide sociale en matière de placement ne sont pas mieux affûtés que ceux de l'AI ou du chômage.

Ainsi, ces trous dans le filet social ne semblent pas être dus uniquement à une mauvaise coordination entre les assurances sociales mais plutôt à une équation impossible : faire en sorte que des personnes dont les performances ne sont pas celles requises par le monde actuel du travail trouvent un poste rémunéré et adapté à leurs limitations. Espérons que ce type d'emplois se développera à l'avenir.

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

Le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana a pour mission de donner des informations sur des thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit actualiser les adresses répertoriées dans une base de données informatique couvrant toute la Suisse romande en rapport avec des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et vacances, de prise en charge thérapeutique, des coordonnées de groupe d'entraide et de soutien, etc. Enfin, il est en contact avec les diverses associations existantes dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants. Le conseil psychosocial a vu une progression de plus de 18%, passant de 425 sollicitations en 2006 à 502 en 2007.

Nombres de conseils psychosociaux dispensés en 2007 : 502

Durée des conseils

Jusqu'à 20 minutes	309	61,6%
De 21 à 60 minutes	173	34,5%
Plus de 60 minutes	20	4%

Statut du/de la consultant(e)

Inconnu	Patient(e)	Proche	Professionnel(le)
16	171	129	186
3,2%	34,1%	25,7%	37,1%

Provenance de la demande par canton

BE	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS
1	19	329	2	15	1	70	13
0,2%	3,8%	65,5 %	0,4%	3%	0,2%	13,9%	2,6%

Autres provenances :

7 Suisse (1,4%) – 9 France (1,8%) – 15 autres pays (3%) – 21 inconnue (4,2%)

Type de contact

Téléphone	269	50,5%
Rappel après message sur répondeur	32	6,6%
Réception de courrier	50	9,4%
Réception de courriel	121	24,1%
Rencontre dans les locaux de PMS	32	6,6%
Rencontre dans un lieu extérieur à PMS	29	5,7%

Type de réponse fournie

Réponse à question concrète	229	17,2%
Ecoute et compréhension	170	12,8%
Aide à la réflexion	228	17,2%
Information sur PMS	170	12,8%
Adresses, orientation vers d'autres lieux	237	17,8%
Renvoi au conseil juridique ou à PMS ZH	73	5,5%
Envoi de documentation	158	11,8%

PROBLÉMATIQUE DOMINANTE DU CONSEIL PSYCHOSOCIAL

Les informations sollicitées en 2007 concernent principalement le domaine de la santé mentale, les maladies psychiques, les possibilités de traitement dans les secteurs publics et privés et les diverses prises en charge psychothérapeutiques existantes. Les consultants attendent également des renseignements et une orientation dans le domaine social (ces sollicitations sont en augmentation), de l'information sur le réseau associatif et les groupes d'entraide ainsi que sur les problématiques touchant au logement et les questions financières. Enfin, une partie des demandes concerne les problèmes de formation et d'activité professionnelle.

Les traumatismes causés par le système psychiatrique

Les consultants remettent en cause, et parfois de façon virulente, les modalités du système psychiatrique et évoquent la stigmatisation qu'ils subissent en pénétrant, en tant que malades, dans ce milieu. Il apparaît donc qu'il convient de développer l'information dans l'objectif de déstigmatiser les personnes atteintes de ce type de trouble. Cette information doit s'adresser au grand public mais également aux professionnels de la santé et du social, qui ne sont pas exempts de réflexes en matière de stigmatisation.

Les traitements psychiatriques ont la particularité de pouvoir être dispensés, dans certaines situations, sans le consentement de la personne. Il est possible en effet d'hospitaliser quelqu'un contre son gré et de lui imposer un traitement. Ne serait-il pas nécessaire, dès lors, d'encourager, dans ce genre de cas, qui peut se révéler être une violence faite au patient, une prise en charge plus empathique et de ménager un espace pour que sa parole soit écoutée ? Ces hospitalisations forcées occasionnent souvent de grandes souffrances et il serait utile d'accompagner les patients qui les subissent dans un processus réparateur. Certaines hospitalisations non volontaires, vécues comme un véritable traumatisme, participent à la fragilisation de ces personnes. Cette problématique n'est pas nouvelle et reste, malheureusement, toujours d'actualité. Il est important d'en rappeler les conséquences pour alimenter une réflexion approfondie sur les alternatives et les améliorations possibles à ne jamais négliger.

CONGRÈS, COURS, CONFÉRENCES EN 2007 : L'INTERVENTION DE PRO MENTE SANA TOUJOURS PLUS SOLLICITÉE

CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

Pro Mente Sana a invité, le 17 avril 2007, M^{me} Sarah Lombardi, historienne de l'art, conservatrice à la Collection de l'art brut à Lausanne et chercheuse associée à la Société des arts indisciplinés (Montréal), à donner une conférence sur la question du statut des productions artistiques de malades psychiques d'un point de vue historique, de la fin du XIX^e siècle à ce jour.

COURS, CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

- « Politique sociale et santé mentale », dans le cadre du module *Psychiatrie et intervention sociale*, Haute Ecole de travail social, Genève.
- Présentation de Pro Mente Sana, Service social régional d'Orbe.
- « Les enjeux de la 5^e révision de l'AI », dans le cadre du module *Psychiatrie et intervention sociale*, Haute Ecole de travail social, Genève.
- « Psychothérapies. Fin du remboursement », Fondation Louis-Jeantet, Forums de la santé, Genève.
- « Droit des clients en santé mentale et recherche », Haute Ecole santé-social Valais, Sion.
- « Reconnaissance sociale de la santé mentale », Haute Ecole de travail social, Genève.
- « Perception de la maladie psychique dans le cadre des révisions actuelles des assurances sociales », *Le social en psychiatrie. Trajectoires et vulnérabilités*, 3^e journées sociales, Belle-Idée, HUG, Genève.
- Lecture et débat autour de *Doués de folie. Récits à bascule*, La Compagnie des mots, Carouge.
- « Perception de la maladie psychique dans le cadre des révisions actuelles des assurances sociales », formation continue *Discrimination, santé et droits humains*, Université de Genève.
- « Prise de notes sociales », Haute Ecole de travail social, Genève.
- « Pro Mente Sana », dans le cadre du programme de spécialisation des soins infirmiers en santé mentale et psychiatriques, Hôpitaux universitaires de Genève.
- Débat public après le film *Punir les malades ?*, Zinéma, Lausanne.

- « Directives anticipées » dans le cadre du séminaire d'éthique organisé par le service hospitalier de psychiatrie adulte, Réseau Santé Valais, Hôpital de Malévoz, Monthey.
- « Perception de la politique de la santé psychique : citoyens et patients », dans le cadre du module *Politique de santé mentale*, diplôme de santé publique, Université de Genève.
- « Troubles psychiques et associations : regards, ressources », formation continue Hôpitaux universitaires genevois, Hospice général, CASS, FSASD.
- « Pensée critique en santé psychique », dans le cadre du module *Pensée critique*, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- Table ronde pour la défense des droits en matière de santé, à l'invitation du Groupe Sida Genève.
- « Hospitalité, droit des usagers », dans le cadre du module *L'hospitalité entre accueil et violence*, Certificat éthique du travail social, Université de Lausanne.
- Débat après le film *Someone Beside You*, Cinéma les Scala, Genève.
- Débat après le film *Someone Beside You*, Zinéma, Lausanne.
- « Troubles psychiques et associations : regards, ressources », Haute Ecole de santé, Genève.
- « Un soir, un livre », lecture et débat autour de *Doués de folie. Récits à bascule*, Crêt-Bérard, Puidoux.
- « 5^e révision de l'AI. Quelles actions ? Quels projets ? », Haute Ecole de travail social, Genève.

PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET À DES CONFÉRENCES :

- Société genevoise de droit et législation : « Le nouveau droit de la protection des adultes ».
- Forum Caritas 2007, « C'est de ta faute », responsabilité individuelle dans l'Etat social moderne, Berne.
- Société genevoise de droit et législation : « Comptes joints et successions ».
- 3^e journées sociales, « Le social en psychiatrie. Trajectoires et vulnérabilités », Belle-Idée, HUG, Genève.
- Clinique de la Métairie, conférence « Tentative de survie post-traumatique : les méandres de la mémoire », Nyon.

- Forum Addictions « Les médicaments psychotropes : entre traitement et banalisation, quels enjeux ? », Genève.
- Journée annuelle de la Société suisse de psychiatrie sociale, « Intégration des usagers, des pairs et des proches dans les traitements : évolution et perspectives », Yverdon-les-Bains.
- 3^e Rencontres internationales sur le thème « Stigma ! Vaincre les discriminations en santé mentale » organisées par le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (CCOMS), Nice.
- Forum Addictions : « Sexualité et addictions : zoom sur un sujet tabou », Genève.
- Journée mondiale de la santé mentale, Association Parole, Genève.
- 14^e Journée de droit de la santé, « Santé et travail », Institut du droit de la santé, Université de Neuchâtel.
- Colloque du Programme national de recherche 51, « Intégration et exclusion dans l'aide sociale et la politique sociale. L'actualité et l'histoire de l'aide sociale et de la politique sociale en Suisse », Berne.
- Colloque « Plan cantonal genevois de promotion de la santé et de prévention », Genève.
- 7^e forum de réadaptation/(ré) insertion : « 5^e révision de l'AI. De nouveaux outils pour les PME et les médecins », Martigny.

PUBLICATIONS DE PRO MENTE SANA

PAGES ROMANDES DANS LA REVUE PRO MENTE SANA AKTUELL

L'association romande dispose d'une page dans la revue alémanique de la Fondation suisse, *Pro Mente Sana aktuell*. Elle y rédige des articles en français sur des sujets qui touchent la Suisse romande.

L'article du premier numéro de l'année 2007, « Des inspecteurs de santé traquent les malades jusqu'au fond des chambres à coucher », traitait d'un nouveau produit d'assurance : la gestion des absences. En effet, ce service aux employeurs, proposé par les assureurs, envoie des « inspecteurs de santé » au domicile de personnes en arrêt maladie afin de s'entretenir avec elles de leur santé, de leurs relations de travail, etc., sans qu'aucune disposition sur cette activité, touchant la santé publique, ne soit réglée ni par la LAMal, ni par les lois sanitaires cantonales.

L'article du deuxième numéro portait sur la réédition de la brochure sur les directives anticipées, *Prévoir une incapacité de discernement, rédiger des directives anticipées*. Ce document, initialement paru en 2004, a été réimprimé en 2007 avec un contenu actualisé et complété.

Dans le troisième numéro de l'année 2007, l'article romand rendait compte d'un colloque sur le thème de la lutte contre les stigmatisations et les discriminations dans le domaine de la santé mentale, colloque qui s'est déroulé en juin 2007 à Nice, à l'invitation du Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS).

Et enfin, dans le numéro 4 de *Pro Mente Sana aktuell* de l'année 2007, la page romande était consacrée à la promotion de la participation des personnes concernées dans les instances de décisions. En effet, le canton de Genève dispose d'une nouvelle loi sanitaire qui instaure une Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients dans laquelle des membres d'organisations qui défendent les droits des patients ont désormais leur place. Pro Mente Sana encourage la participation, dans ce type d'instance, de personnes concernées, c'est-à-dire qui ont connu la maladie et l'hospitalisation, afin de bénéficier de leurs connaissances et de leur expertise dans les prises de décision.

LETTRES TRIMESTRIELLES

La Lettre trimestrielle de Pro Mente Sana est adressée à près de 3350 destinataires en 2007, soit une augmentation de plus de 10% par rapport à l'année précédente.

La Lettre trimestrielle N° 35 du mois de mars a été consacrée au projet de nouveau droit de la protection de l'adulte. En 2004, en effet, Pro Mente Sana avait pris position dans la procédure de consultation sur l'avant-projet de droit de la protection de l'adulte, issu des œuvres d'une commission d'experts interdisciplinaire. Cette lettre décrivait le nouveau droit de la protection de l'adulte et exposait les nouveautés contenues dans ce projet.

La lettre du mois de juin était consacrée à la 5^e révision de l'assurance invalidité et au référendum la concernant. Pro Mente Sana y exposait encore une fois ses arguments contre cette révision et les raisons pour lesquelles elle soutenait le référendum.

La Lettre trimestrielle N° 37 portait sur un film documentaire allemand d'Edgar Hagen, *Someone Beside You*, sortie en Suisse romande en automne 2007. Reprenant un article et un entretien paru dans le *Bulletin des médecins suisses*, cette lettre évoquait ce film étonnant traitant d'une thématique inédite au cinéma: l'expérience de la psychose. Pro Mente Sana s'est d'ailleurs associée à la promotion organisée autour de la sortie de ce documentaire dans les salles romandes.

La Lettre trimestrielle de décembre 2007 contenait une présentation et un historique de la Société suisse de psychiatrie sociale. Rédigée par le Dr Yasser Khazaal, président de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale, et le Dr Christian Monney, vice-président de la Société suisse de psychiatrie sociale, elle exposait les origines et les fondements de la psychiatrie sociale en Suisse, la constitution de cette société et de sa section romande.

BROCHURES THÉMATIQUES

Collection psychosociale

Le trouble de la personnalité borderline. Comprendre la maladie et trouver de l'aide

En 2006, la brochure élaborée par la Fondation suisse Pro Mente Sana et consacrée au trouble de la personnalité borderline, d'Andreas Knuf, a été traduite en français. Ce document a rencontré un large succès en Suisse romande puisqu'il a été diffusé à près de 5500 exemplaires et est actuellement épuisé.

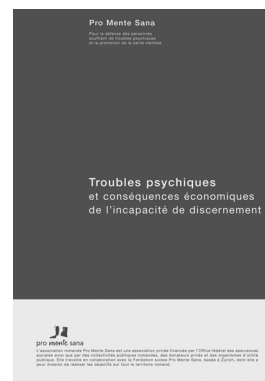
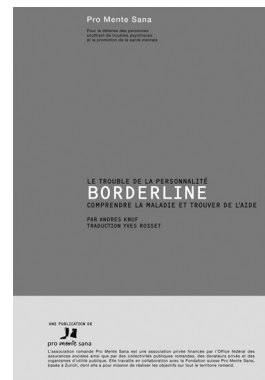
Collection juridique

Troubles psychiques et conséquences économiques de l'incapacité de discernement

Paru en 2005, ce premier numéro de la collection juridique intitulé *Troubles psychiques et conséquences économiques de l'incapacité de discernement* a également été largement diffusé en 2007.

Directives anticipées. Prévoir une incapacité de discernement, rédiger des directives anticipées

Initialement éditée en 2004, cette brochure rapidement épuisée a été rééditée en 2007 sous une forme actualisée, avec un contenu amélioré, et imprimée à 6000 exemplaires.



SITE INTERNET

Le site promentesana.org, qui contient des informations actualisées, est aujourd'hui très largement consulté, puisque près de 25000 visites ont été recensées en 2007.

CORPORATE DESIGN: PRO MENTE SANA A UN NOUVEAU LOGO

La Fondation suisse Pro Mente Sana a décidé de moderniser le logo en supprimant le dessin et en adaptant la police de caractère. Par souci d'économie, une période de transition est prévue, durant laquelle des documents porteront l'ancien logo et d'autres le nouveau.

Nouveau logo :

Le logo moderne de Pro Mente Sana, composé du mot "pro" en minuscules grises et "mente sana" en minuscules bleues, sans aucun élément graphique.

Ancien logo :

Le logo ancien de Pro Mente Sana, qui incluait un dessin stylisé d'une tête humaine en silhouette grise au-dessus du mot "pro" en minuscules grises et "mente sana" en minuscules bleues.

PRO MENTE SANA ET LES MÉDIAS

En 2006, la visibilité de l'organisation avait considérablement augmenté et, en 2007, cet élan s'est poursuivi, étant donné que l'actualité a été favorable au développement de thèmes et de discussions autour de la santé psychique. Les publications de Pro Mente Sana ont également suscité des articles dans la presse. Par ses prises de position et ses interventions dans les médias, Pro Mente Sana devient une référence en Suisse romande en matière de défense des droits et des intérêts des malades psychiques. C'est l'objectif qu'elle se proposait d'atteindre et qu'elle souhaite poursuivre.

ARTICLES SIGNÉS PAR PRO MENTE SANA

- Nathalie Narbel : « Cinquième révision de l'AI : un système solidaire en péril », *Le Temps*, 24.05.07.
- Shirin Hatam : « Les restrictions d'accès aux rentes », *SolidaritéS*, avril 2007.

PRO MENTE SANA CITÉE DANS LES MÉDIAS

Au sujet de l'ouvrage « Doués de folie. Récits à bascule » :

- « Extraordinaires parcours humains liés à la maladie mentale », *Journal de la SSPS*, mars 2007.
- Nova et Vetera, avril-mai-juin 2007.
- Nathalie Narbel, invitée principale de *Devine qui vient dîner*, Radio suisse romande, 22.05.07.
- « Secouantes trajectoires liées à la maladie mentale », *Le Temps*, 19.06.07.
- « Doués de folie, récits à bascule », *La lettre de l'Unafam*, septembre 2007.
- « Doués de folie », *Revue médicale suisse*, 03.10.07.

Au sujet de l'initiative « Pour une protection face à la violence des armes » :

- « Protection contre la violence de armes – Une initiative pour interdire les fusils d'ordonnance à la maison », *ATS*, 03.09.07.
- « Le PS lance une initiative contre la violence des armes », *20min.ch*, 03.09.07.
- « Une initiative contre l'arme militaire à la maison », *Le Quotidien Jurassien*, 04.09.07.
- « Initiative populaire contre les armes à la maison », *Swissinfo*, 04.09.07.
- « Protection contre la violence des armes, ProTELL s'oppose à l'initiative », *ATS*, 22.09.07.

Au sujet de la 5e révision de l'assurance invalidité :

- « Référendum AI, tous ensemble à Berne le 25 janvier ! », *SolidaritésS*, 10.01.07.
- « Intégration, quelle place dans la société pour les malades psychiques ? », *Diagonales*, février 2007.
- « 5^e révision de l'AI » 1^{re} partie, *Art de vivre*, Radio Cité, 15.03.07.
- « 5^e révision de l'AI » 2^e partie, *Art de vivre*, Radio Cité, 16.03.07.
- « Commentaire: Comité national contre la 5^e révision de l'AI », *Faire face*, 04.04.07.
- « Punir les malades ? entretiens sur la 5^e révision de l'assurance invalidité », *Lignes rouges*, 27.04.07.
- « Un documentaire sur la révision de l'AI », *24 heures*, 07.05.07.
- « Documentaire: Punir les malades ? », *Le Temps*, 08.05.07.
- Conférence de presse sur la précarité de l'AI à l'occasion des « Marches européennes contre la précarité et l'exclusion », Café Gavroche, Genève, 15.05.07.
- « L'Euromarche contre la précarité fait étape dans l'arc lémanique », *Le Courrier*, 16.05.07.
- Shirin Hatam, invitée à *C'est la vie*, Radio Cité, 16.05.07.
- « Le film contre les coupes dans l'AI rediffusé mardi », *Le Courrier*, 21.05.07.
- « La Marche des précaires a dénoncé les vrais abuseurs de richesse », *Le Courrier*, 21.05.07.
- « La réforme de l'AI favorise-t-elle la détection précoce ou la délation ? », *Le Courrier*, 24.05.07.
- « Film-débat sur l'AI jeudi soir à Espace Noir », *Le Quotidien jurassien*, 29.05.07.
- « Référendum AI: à l'affiche... », *SolidaritéS*, 30.05.07.
- « Qui sont ces experts décidant du sort des rentiers AI ? », *Tribune de Genève*, 11.06.07.
- « Qui sont ces médecins experts décidant du sort des rentiers AI ? », *24 heures*, 11.06.07.
- « La capacité de travail est une notion médicale », *Tribune de Genève*, 11.06.07.
- Nathalie Narbel invitée pour commenter le résultat de la votation, Télévision suisse romande, 17.06.07.
- Interview de Nathalie Narbel, *Eclairage du jour*, Radio suisse romande, 18.06.07.
- « Votation sur la 5^e révision de l'AI », *Diagonales*, septembre 2007.

Au sujet du psytrialogue :

- « Etre et paraître », *Pulsations*, octobre 2007.

Au sujet de la Journée mondiale de La santé mentale :

- « 10 octobre 2007 – Journée mondiale de la santé mentale », swica.ch, 21.09.07.

Au sujet du nouveau droit de protection de l'adulte :

- Journal d'Insieme, septembre 2007.

Au sujet du remboursement des psychothérapies :

- « Le pouvoir absolu du médecin-conseil », *Le Courrier*, 04.01.07.
- « Psychothérapies: les médecins-conseil désormais tout-puissants », *Revue médicale suisse*, 10.01.07.
- « Nul n'est censé ignorer... », *Revue médicale suisse*, 24.01.07.
- « Psychothérapies, fin du remboursement ? », *Tribune de Genève*, 28.02.07.
- « Quel sort faire aux psychothérapies ? », *Le Courrier*, 07.03.07.
- Nathalie Narbel, « Psychothérapies. Fin du remboursement », *Forums Louis-Jeantet de la santé*, Télévision suisse romande 2.

Divers :

- « Employeurs face aux personnes souffrant de troubles psychiques », *Tribune médicale*, 19.01.07.
- « Pour Madeleine Pont, les fous n'ont jamais été à lier », *24 heures*, 12.04.07.
- « L'art brut en question », *Le Courrier*, 13.04.07.
- « Art et psychologie », *24 heures*, 17.04.07.
- « Le GRAAP fête ses 20 ans », *Marie-Claire*, 01.06.07.
- « Affronter les stigmates de la maladie mentale », *Le Matin Dimanche*, 15.07.07.
- « Un grand merci aux politiques ! », *Psychoscope*, août-septembre 2007.
- *On en parle*, 07.09.07.
- « Mélancolie automnale », *Astrea*, 01.11.07.

TRAVAIL AVEC LES AUTORITÉS ET CHANTIERS LÉGISLATIFS

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, prend position sur des projets de loi, des révisions de lois et des rapports officiels. Pro Mente Sana est également consultée en tant qu'expert pour participer à des commissions ou à des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

PRISES DE POSITION

Comité européen pour la prévention de la torture :

Rapport élaboré, conjointement avec la Fondation suisse Pro Mente Sana, à la demande du Comité pour la prévention de la torture en Suisse dans le but de préparer sa visite en Suisse.

Chambres fermées et contention à la clinique de Belle-Idée (HUG, Genève):

Une directive interne a été émise qui, selon Pro Mente Sana, ne respecte pas les droits des patients et admet la fermeture des pavillons alors qu'aucune loi ne l'autorise. Pro Mente Sana a donc saisi la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients, en tant qu'instance chargée de veiller au respect des prescriptions légales régissant les professions de la santé ainsi qu'à la protection des personnes atteintes de troubles psychiques. La commission a décidé de ne pas entrer en matière. Pro Mente Sana s'est alors adressée à la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil, qui avait déjà été saisie du problème de la fermeture des pavillons à l'hôpital psychiatrique. Cette situation est préoccupante, car il ne s'est trouvé, à ce jour, aucune instance pour vérifier la constitutionnalité de deux directives internes qui limitent la liberté personnelle des patients en psychiatrie.

Loi sur la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients (K3 03), Genève :

Pro Mente Sana a saisi la Commission de la santé du Grand Conseil afin de demander une modification de cette loi. En effet le nombre de suppléants pouvant se relayer à la délégation psychiatrique de la commission, qui statue deux fois par semaine sur les demandes de sortie de l'hôpital psychiatrique, ne suffit pas à permettre une participation efficace des personnes concernées à cette instance.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

Commission de surveillance des professions médicales et des droits de patients (Genève):

Cette commission, instituée par la nouvelle loi sanitaire genevoise, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006, a notamment pour but de veiller à la régularité des PLFA (privation de liberté à des fins d'assistance) dans le canton et de servir d'instance de recours contre les internements injustifiés. Elle comprend désormais deux représentants d'organisations se vouant statutairement à la défense des droits des patients. Pro Mente Sana, Forum Santé, la Fédération romande des consommateurs, Psychex et ATB&D ont été sollicités pour désigner des représentants. Ainsi, deux titulaires et deux suppléants ont été élus à ces postes.

Autorité supérieure de levée du secret professionnel (Genève):

Les cinq organisations citées plus haut ont également été invitées à proposer un représentant et un suppléant pour participer à cette autorité et Pro Mente Sana a délégué une représentante dans cette instance.

RÉSEAU HANDICAP

Le travail au sein des groupes de défense d'intérêt, au niveau romand et fédéral, est essentiel pour faire avancer la cause et les droits de personnes handicapées psychiques.

Pro Mente Sana Suisse romande participe donc régulièrement aux réunions de la DOK (Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés), conférence qui, si elle est encore méconnue en Suisse romande, bénéficie d'une bonne assise en Suisse alémanique. Pro Mente Sana participe également activement à la Commission de politique sociale d'AGILE.

TRAVAUX AVEC LES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES

GENÈVE

Rencontres entre associations et la direction du département de psychiatrie adulte, HUG :

Pro Mente Sana participe, depuis plusieurs années, aux rencontres entre les associations et la direction du département de psychiatrie adulte des HUG, représentée par les responsables de différents secteurs, médical, infirmier et administratif. L'objectif de ces réunions est de faire progresser la connaissance réciproque, de débattre de thématiques importantes et de collaborer sur des projets précis afin de développer un partenariat entre la direction de l'hôpital et les associations de patients, de proches ou de défense d'intérêts des personnes atteintes de troubles psychiques.

En 2007, Pro Mente Sana a participé à six réunions de ce type et a traité entre autres des sujets suivants :

- Deux études de satisfaction qui concluent à une volonté d'amélioration des conditions de l'accueil des patients dans le secteur ambulatoire, l'assouplissement des horaires de réception et de prise en charge et l'amélioration de la communication entre les acteurs, en particulier en ce qui concerne les diagnostics, les soins et les traitements. Il a également été question de renforcer la visibilité du réseau partenaire des associations à l'intérieur de l'institution.
- Le traitement en chambres fermées au sujet duquel une enquête quantitative a été réalisée par les HUG à la demande des associations. Un débat sur les alternatives possibles à ce type de traitement a eu lieu. Le département de psychiatrie adulte souhaite mettre sur pied, dans chaque unité, un « lieu de soins intensifs » dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des crises. La réflexion sur ce thème se poursuit.

Pro Mente Sana a également participé à une dizaine de réunions du groupe de travail «débriefting», au sujet des traumatismes liés à l'expérience psychique et aux traitements forcés induits lors de sa prise en charge par la société et l'institution psychiatrique. Un rapport contenant un recensement des situations potentiellement traumatisantes ainsi que des recommandations pour y remédier et/ou les prévenir a été rédigé. L'éventualité de créer un lieu de médiation afin que l'expérience du patient puisse être discutée et entendue a été débattue.

Participation au comité de gestion du département de psychiatrie, HUG :

En 2007, Pro Mente Sana n'a participé qu'à un comité de gestion du département de psychiatrie, le 19 septembre 2007, au lieu des deux initialement prévus. Par ailleurs, en mai 2007, nous avons déposé une demande de médiation afin d'avoir accès aux procès-verbaux *in extenso* du comité de gestion. Cette requête nous a permis d'arriver à un accord dont la teneur est conforme à la loi. Entre mai et septembre 2007, notre participation a été redéfinie par les HUG de façon à ce que les associations n'assistent plus aux séances ordinaires du comité de gestion.

VAUD

Pro Mente Sana a été reçue à la Fondation de Nant, institution au service des personnes souffrant de maladies psychiques, dans la région de la Riviera vaudoise.

FRIBOURG

Pro Mente Sana a visité l'hôpital de Marsens et s'est entretenue avec la direction médicale et la direction des soins infirmiers.

SOCIÉTÉ SUISSE DE PSYCHIATRIE SOCIALE, SECTION ROMANDE

Dans le souci de promouvoir les initiatives en lien avec le domaine de la santé mentale et ses rapports avec la réalité sociale actuelle, la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale a créé récemment un prix avec le soutien de Pro Mente Sana. Au terme d'un concours lancé en 2007, la section attribuera en mai 2008 un prix à un projet conceptualisé, en voie de réalisation ou déjà réalisé dans ce domaine.

PRESTATIONS POUR L' ENCOURAGEMENT À L'ENTRAIDE

COORDINATION ET SOUTIEN AU PSY-TRIALOGUE À GENÈVE

Le psy-trialogue est une modalité d'échange autour du vécu des patients et ex-patients, des proches et des professionnels, un espace où partager sa propre expérience et s'enrichir de celle des autres. Pendant longtemps en effet, les patients se sont trouvés confinés dans le rôle d'objet de traitement, les proches étaient considérés comme des perturbateurs et les professionnels comme détenteurs du savoir. Ils peuvent se rencontrer à présent en tant que participants au psy-trialogue et accèdent tous au même statut. Une telle situation d'échange libre et égalitaire n'a pas d'équivalent.

Le psy-trialogue, qui se réunit une fois par mois à Genève depuis 1999, a été organisé en 2007 par Pro Mente Sana, les associations ATB&D, Les Sans-Voix et Le Relais ainsi qu'Arcade 84 et Parole-Centre de jour et d'expression de Plainpalais.

Les thèmes discutés durant l'année 2007 ont été riches et variés et cette expérience a suscité un grand intérêt.

«TROUBLES PSYCHIQUES ET ASSOCIATIONS : REGARDS, RESSOURCES» COURS DE FORMATION CONTINUE DONNÉ EN COLLECTIF À GENÈVE

En partenariat avec des associations de personnes concernées (ATB, AETOC, REEV) et des associations de proches (Le Relais, Le Biceps), Pro Mente Sana organise et pilote un cours à l'intention des professionnels de la santé qui a pour objectif de présenter des témoignages de personnes concernées et d'ainsi démontrer l'utilité de l'expertise des malades et des groupes d'entraide de pairs.

Ce cours a été dispensé dans le cadre de la formation continue des HUG, FSASD, Hospice général, et à la Haute Ecole de santé dans le cursus de formation des infirmiers. Il est prévu de le proposer prochainement dans la formation des médecins.

GREPSY, GROUPE DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE EN SANTÉ PSYCHIQUE, GENÈVE

Pro Mente Sana soutient le comité d'organisation de la 1^{re} journée Forum du Grepsy en 2008, qui se propose de mettre en évidence le réseau psychosocial des associations genevoises, partenaires et complémentaires au réseau médical et social genevois. Les associations genevoises élaborent une réflexion et une recherche communes pour promouvoir une autre perception de la santé mentale, discutent de la prévention et de problématiques concrètes, telle celle du logement.

Pro Mente Sana recense également les données dans le but de maintenir à jour le site internet www.grepsy.ch qui contient toutes les ressources existantes dans le domaine de la santé mentale à Genève, tout comme la brochure *Troubles psychiques, carnet d'adresses genevois* dont la deuxième édition est épuisée.

FIDUCIAIRE PARINI

Anne-Marie PARINI

ASSOCIATION ROMANDE
PRO MENTE SANA
 40, rue des Vollandes
 1207 GENEVE

Plan-Les-Ouates, le 7 avril 2008

RAPPORT DE CONTROLE AUX COMPTES
 à l'Assemblée générale de l'Association.

En notre qualité de réviseur de vos comptes, nous avons contrôlé la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à votre comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux exigences légales (LGAF) et à la directive No 1 de l'Etat et de la Ville de Genève (octobre 2005).

Conformément à cette directive, nous vous communiquons ce qui suit :

Immobilisations corporelles : Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et les amortissements sont comptabilisés dans des comptes «Fonds d'amortissements» correspondants. Les taux d'amortissement pratiqués correspondent aux normes d'amortissement édictées. Au 31 décembre 2007, les immobilisations sont entièrement amorties.



./..

Fonds et réserves : Le tableau de la variation des fonds propres et affectés est annexé à la présente.

Débiteurs : ce contrôle n'appelle aucun commentaire particulier.

Résultat : Le solde du compte de pertes et profits de l'exercice sous révision présente une perte de CHF 13'057.73. Le compte de pertes et profits reportés au bilan est ainsi porté à CHF 31'475.55.

Recettes : L'intégralité des recettes a été vérifiée. Ce contrôle n'appelle aucun commentaire particulier.

Affiliation et paiement des cotisations aux assurances sociales : Tout le personnel est soumis aux assurances sociales obligatoires et les cotisations sont régulièrement prélevées et payées.

Indemnités diverses et prestations en nature : Il n'y a pas d'indemnités forfaitaires versées aux salariés. Par ailleurs, nous attestons n'avoir vu dans nos contrôles aucune charge afférente à l'activité statutaire des membres du bureau et du comité. Toutes ces activités ont été déployées bénévolement.

Salaires : Le contrôle des salaires versés indique qu'ils ne sont pas supérieurs à ceux servis par l'Etat de Genève pour des postes similaires.

Signatures : Les relations avec la banque font l'objet de signatures collectives à deux. Les relations avec la poste sont en voie de mise en conformité avec la directive.

Provisions : Nous avons contrôlé le bien-fondé des provisions comptabilisées en compte Passif Transitoire. Elles ne revêtent pas un caractère de réserve.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE PARINI
 Anne-Marie PARINI



BILAN

	Bilan au 31.12.2007	Bilan au 31.12.2006
	Frs	Frs
ACTIFS		
Actif circulant		
Disponible		
Caisse	368.95	130.95
Compte postal	7'891.25	2'370.34
Banque	49'328.20	89'880.90
57'588.40	92'382.19	
Actifs transitoires		
Charges payées d'avance	7'029.13	6'900.50
Produits à recevoir	11'169.15	29.00
18'198.28	6'929.50	
Total actif circulant	75'786.68	99'311.69
Actif immobilisé		
Dépôt de garantie	8'704.65	8'665.65
Informatique	1.00	1.00
Mobilier, machine de bureau	1.00	1.00
Total actif immobilisé	8'706.65	8'667.65
TOTAL DE L'ACTIF	84'493.33	107'979.34
PASSIF		
Fonds étrangers		
Fournisseurs	4'223.70	3'041.90
Passifs transitoires	6'442.97	18'016.05
Fonds pour projet GREPSY	51.11	88.11
Total fonds étrangers	10'717.78	21'146.06
Fonds propres		
Pertes et profits reportés	44'533.28	44'056.83
Résultat de l'exercice	-13'057.73	476.45
sous-total	31'475.55	44'533.28
Provision générale	30'000.00	30'000.00
Provision pour publications	12'300.00	12'300.00
Total fonds propres	73'775.55	86'833.28
TOTAL DU PASSIF	84'493.33	107'979.34

COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS DES EXERCICES 2007 ET 2006

	Exercice 2007	Exercice 2006	Budget 2007
	Frs	Frs	Frs
PRODUITS			
Subventions et cotisations			
Subvention OFAS	239'429.00	235'426.90	236'839.00
Subvention canton de Genève	160'000.00	200'000.00	200'000.00
Subvention Ville de Genève	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Subvention autres villes et communes	2'250.00	2'350.00	3'500.00
Subv. Loterie Romande et autres privés			
Subv. diverses projet „Doués de folie“		13'500.00	
Cotisations des membres	8'335.00	6'780.00	7'000.00
Total subventions et cotisations	415'014.00	463'056.90	452'339.00
Autres produits			
Dons	1'338.00	1'449.55	
Vente de publications	37.00	400.00	
Produits/remboursements divers	12'010.85	2'046.15	
Honoraires perçus	3'635.25	1'945.95	
Total autres produits	17'021.10	5'841.65	3'400.00
TOTAL DES PRODUITS	432'035.10	468'898.55	455'739.00
TOTAL DES CHARGES	444'690.70	464'997.55	454'581.00
Résultat intermédiaire	-12'655.60	3'901.00	1'158.00
Amortissements	-	-2'901.00	-339.00
Intérêts créanciers	129.24	155.39	100.00
Frais bancaires et postaux	-531.37	-678.94	-600.00
BÉNÉFICE - PERTE	-13'057.73	476.45	319.00
Fonds pour publications			
Solde à nouveau au 01.01	12'300.00	15'000.00	
Dépenses: frais de prérédaction	-	-2'700.00	
Solde Fonds pour publications au 31.12	12'300.00	12'300.00	
Fonds pour projet GREPSY			
Solde à nouveau au 01.01	88.11	187.66	
Recettes: subventions diverses	-	-	
Dépenses: frais divers pour brochures	-37.00	-99.55	
Solde Fonds GREPSY au 31.12	51.11	88.11	

	Exercice 2007	Exercice 2006	Budget 2007
	Frs	Frs	Frs
CHARGES			
Charges salariales			
Salaires et charges sociales			
Salaires	272'206.00	258'905.05	271'206.00
Personnel temporaire	-	-	1'000.00
./i. remboursement assurances	-	-	-
Charges sociales	51'820.12	48'920.10	51'175.00
sous-total salaires et charges sociales	324'026.12	307'825.15	323'381.00
Autres frais de personnel			
Formation	3'070.00	3'200.00	4'000.00
Frais divers de personnel	767.80	1'010.50	1'200.00
Frais de déplacement	2'733.90	3'889.05	4'000.00
Frais de congrès et représentation	2'098.75	1'651.30	4'000.00
sous-total autres frais de personnel	8'670.45	9'750.85	13'200.00
Total charges salariales	332'696.57	317'576.00	336'581.00
Projet «Doués de folie»			
Charges salariales	-	5'827.15	
Autres charges du projet	-	8'284.60	
Total projet «Doués de folie»	-	14'111.75	
Frais administratifs			
Fournitures de bureau	2'545.80	6'109.45	3'000.00
Mobilier, matériel	299.00	149.00	1'500.00
Téléphone et Internet	4'488.84	4'579.40	4'500.00
Affranchissement	2'425.80	3'502.18	3'000.00
Photocopies	996.88	1'191.55	800.00
Journaux et documentation	4'477.82	3'260.12	5'400.00
Informatique	2'199.20	2'899.50	3'000.00
Frais administratifs divers	1'586.50	1'505.30	1'500.00
Honoraires (fiduciaire)	3'000.00	2'821.00	2'500.00
sous-total frais administratifs	22'019.84	26'017.50	25'200.00
LUFEB			
Publicité, annonces journaux	1'032.00	285.00	3'000.00
Site internet	255.20	969.70	2'000.00
Production flyers	600.00	1'237.40	1'000.00
Brochures et dépliants	21'655.60	36'999.85	24'000.00
Lettres trimestrielles	20'442.95	22'611.45	17'000.00
Frais associatifs	998.84	950.00	1'000.00
Soutien à des projets	4'042.50	3'195.25	4'000.00
sous-total LUFEB	49'027.09	66'248.65	52'000.00

Frais de locaux			
Loyer et chauffage	35'146.75	34'777.70	34'500.00
Entretien, réparation et nettoyage	4'168.95	4'717.80	4'300.00
Entretien et réparation du matériel	113.75	-	300.00
Assurances choses et RC	604.40	553.55	700.00
Services industriels	913.35	994.60	1'000.00
sous-total frais de locaux	40'947.20	41'043.65	40'800.00
Total autres charges	111'994.13	133'309.80	118'000.00
TOTAL CHARGES	444'690.70	464'997.55	454'581.00

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au 31.12.2006	Dotation 2007	Utilisation 2007	Solde au 31.12.2007
Fonds propres				
Report résultats	44'533.28		-13'057.73	31'475.55
Provision générale	30'000.00			30'000.00
Provision pour publications	12'300.00			12'300.00
Total fonds propres	86'833.28	0.00	-13'057.73	73'775.55
Fonds affectés pour				
Projet GREPSY	88.11		-37.00	51.11
Total des fonds affectés	88.11		-37.00	51.11

REMERCIEMENTS

Les activités de l'association romande Pro Mente Sana sont rendues possibles grâce au soutien de l'Office fédéral des assurances sociales et de l'Etat de Genève, Département de la solidarité et de l'emploi. Pro Mente Sana remercie également les communes, les fondations et les particuliers qui, par leurs dons, encouragent ses activités et montrent par là qu'ils apprécient les efforts entrepris en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

SECRETARIAT DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

SECRETARIAT GENERAL

M^{me} Nathalie NARBEL, M.A.,
philosophe et historienne des religions

CONSEIL JURIDIQUE

M^{me} Shirin HATAM, LL.M.,
juriste, titulaire du brevet d'avocat

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

M^{me} Ariane ZINDER-JEHEBER, M.A.,
psychologue diplômée OSP

ADMINISTRATION

M^{me} Catherine BRANDT,
Aide comptable et secrétaire administrative

Association romande Pro MENTE SANA

Rue des Vollandes 40

1207 Genève

Tél. : 022 718 78 40

Fax : 022 718 78 49

E-mail : info@promentesana.org

www.promentesana.org

CP 17-126679-4

Permanence téléphonique (lundi, mardi et jeudi : 10 h-13 h)
gratuite et anonyme :

Conseil juridique : 022 718 78 41

Conseil psychosocial : 022 718 78 42

PRO MENTE SANA

Pro Mente Sana est une organisation qui défend les droits et les intérêts des malades psychiques. Elle propose un service de conseil téléphonique à l'intention des personnes concernées, des proches et des professionnels, portant sur des questions juridiques ou psychosociales, autour de la maladie psychique et de la santé mentale.

Elle promeut et soutient l'entraide, informe et sensibilise le public et intervient dans les débats politiques et sociaux. Pro Mente Sana est la seule organisation à défendre globalement les droits et les intérêts des malades psychiques indépendamment de toute structure d'accueil et de soins.

PRO MENTE SANA

Association romande Pro MENTE SANA

Rue des Vollandes 40

1207 Genève

Tél. : 022 718 78 40

Fax : 022 718 78 49

E-mail: info@promentesana.org

www.promentesana.org

CP 17-126679-4

pro mente sana



Le label de qualité Zewo, attribué aux organisations d'utilité publique, garantit la transparence et l'utilisation scrupuleuse, efficace et économique des dons versés.